

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2016,001 Programme de mise en valeur de la chaîne des Puy – convention avec Dômes Union

RAPPORT

Lors de la séance du Comité syndical du 26 Février 2015, le projet de convention tripartite entre l'association Dômes Union et toutes les associations constitutives de cette fédération, le Conseil Départemental du Puy de dôme et le SM PNRVA a été validé.

Depuis, deux évolutions structurelles ont eu lieu, elles ne changent pas fondamentalement l'esprit du texte, ni nos engagement mais impacteront probablement nos méthodes d'animation :

- une nouvelle association a été créée, L'Association des propriétaires du puy de Clersoux, qui a intégré Dômes Union, portant au nombre de 5 le nombre d'associations constitutives de cette union
- Le périmètre d'application de la présente convention a changé, s'élargissant du côté du Puy de Clersoux, et ne prenant pas en compte l'espace dont l'association du Puy de Dôme est propriétaire, par délibération de cette Union en date du 6 Novembre 2015
Il est donc constitué des parcelles correspondant aux propriétaires regroupés au sein des associations de Fraisse-Montgoulède, Montagne de Ternant, Clersoux et du GIE Pariou.

➤➤ **Il vous est demandé :**

- > **de valider ce projet de convention tri-partite avec ces modifications**
- > **d'autoriser le Président à signer la convention**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-100-2016-01-1-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101 - MONTS DORE

101-2016-001 Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : études écologiques

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), dont le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est le gestionnaire pour le compte de l'Etat, est un cœur de nature exceptionnel et prioritaire de 1985 ha dans le massif du Sancy.

Sur ce territoire de biodiversité remarquable, la connaissance des écosystèmes, de la faune et de la flore et de leur fonctionnement est un enjeu extrêmement important. Il s'agit d'une part de l'acquisition de connaissances fondamentales : nombre d'espèces faune flore, valeur patrimoniale, fonctionnement, alimentation des bases de données régionale, nationale et internationale... Il s'agit aussi d'orienter les gestions pratiquées afin de mieux conserver la biodiversité inventoriée. Il s'agit enfin de mettre en place des indicateurs sur le long terme qui permettront de mesurer les évolutions de la biodiversité et la pertinence de l'espace protégé.

Cette amélioration des connaissances écologiques est un axe structurant du premier plan de gestion de la RNNCS qui couvrent la période 2014-2018 et qui a été approuvé par le préfet. Elle permettra de mieux définir les plans de gestion suivants et d'orienter les usages agricoles, forestiers et culturels pratiqués.

La RNN deviendra ainsi un véritable laboratoire de suivi de la biodiversité et d'expérimentation environnementale.

Dans ce cadre, il est envisagé un programme sur trois ans visant à améliorer les connaissances écologiques de la RNN, dont les opérations et le financement sont les suivants :

Les dépenses totales sont estimées à 213 000 euros TTC (prestations extérieures)

Le détail des études prévues figure ci-dessous :

1-Inventaire des lichens
2-Inventaire des lépidoptères hétérocères
3-Inventaire des rhopalocères
4-Inventaire des orthoptères
5-Inventaire des reptiles et de la vipère péliade
6-Inventaire des hyménoptères
7-Inventaire des insectes carabiques et coprophages
8-Complément d'inventaire coléoptères saproxyliques
9- Suivre les nichoirs chauves-souris et rédaction d'une synthèse sur ce suivi
10- Suivi des unités écologiques de la tourbière du Pailleret
11- Suivi physico-chimique des cours d'eau
12-Diagnostic fonctionnel des tourbières
13-Elaboration d'une carte géomorphologique
14-Inventaire des sols

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-101-2016-001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds européens, Feder : 127 700 €
- Etat/dreal Auvergne : 44 550 €
- Agence de l'eau Adour Garonne : 40 750 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président :

- à solliciter les crédits auprès des financeurs précités,
- à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-101-2016-001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix)..

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

11. BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES

111 - HABITANTS & ASSOCIATIONS

111,2016,001 Suivis de la population de Pies Grièches grises secteur Saulzet le Froid en associant les agriculteurs et habitants locaux

RAPPORT

La Pie-grièche grise (*Laniusexcubitor*) est une espèce protégée, inscrite « en danger » de disparition sur les listes rouges nationale et régionale avec une baisse d'effectifs nicheurs de plus de 50% en 30 ans. Elle est inféodée aux espaces agricoles ouverts constitués principalement de prairies avec des arbres, des bosquets et quelques buissons épineux. En Auvergne, elle a disparu de la plaine et s'est réfugiée sur les parties collinéennes et montagnardes.

Le territoire du PNR Volcans d'Auvergne concentre la majorité des données d'observation, de nidification et hivernales de l'espèce pour la période la plus récente 2010-2012 en Auvergne et malheureusement aussi, des populations nicheuses de la France entre 2009 et 2012 (données et cartographies du PRA).

Cela confère donc au territoire et au Syndicat mixte une très forte responsabilité pour tenter d'enrayer le déclin de l'espèce. La Pie-grièche grise est ainsi inscrite dans la Charte 2013-2025 du SMPNRVA comme l'une des espèces à enjeux dont une politique active de préservation est à développer (disposition 2.1.2.4). Plusieurs des 4-5 noyaux de populations encore viables de l'espèce, à l'échelle nationale, sont situés sur le territoire du Parc ou à proximité immédiate renforçant le caractère urgent à agir et la légitimité du Parc à monter un projet en faveur de l'espèce. Cette opération s'inscrit dans la déclinaison régionale du Plan national d'actions pour les Pies grièches en Auvergne (PRA) sur 2015-2019.

Le projet a pour objectifs :

- d'étudier l'évolution de la population des oiseaux (Pies grièches grises) du secteur depuis 2011 en lien avec l'évolution des pratiques agricoles et du paysage, émettre des hypothèses de corrélations pour mettre en place un suivi de dynamique de population et d'actions en faveur de l'habitat de l'espèce,
- d'associer les habitants localement (en particulier les agriculteurs) pour participer à la mise en place de ces actions de suivis et d'amélioration de l'habitat.

Le secteur visé (Cf. carte extraite ci-dessous) couvre environs 90km² centrés autour de la Narse d'Espinasse sur 6 communes (Saulzet le Froid, Vernines, Aurières, Aydat et Le Vernet Ste Marguerite). Il a été étudié en 2011 par une stagiaire de la LPO Auvergne.



Carte extraite du stage de Kelly BLOND pour la LPO en 2011



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-111-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le projet est prévu en partenariat avec la LPO Auvergne sous forme de prestations et avec le Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (qui porte l'animation de MAEC sur ce territoire) et le PNR Livradois-Forez qui mène une action similaire sur un secteur de son territoire.

Les moyens humains affectés à ce projet sur 2 ans (de janvier 2016 à décembre 2017) couvrent 35 jours de chargé de projet (responsable pôle Biodiversité), 10 jours de SIGiste et 10 jours de coordination de l'animation/projet culturel (responsable pôle cohésion sociale et patrimoniale) soient 0,27 ETP sur 2 ans.

L'action a été validée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et inscrite au budget 2016.

Le montant total du projet, prévu sur deux ans (de janvier 2016 à décembre 2017) s'élève à 54 076,70 €.

Les dépenses prévisionnelles s'établissent ainsi :

Objet de la dépense	Montant de la dépense (TTC)
Frais de personnel	16 046,70 €
Prestation d'études et d'animations sur la pie-grièche grise (analyse diachronique des Pies Grièches et du paysage / information, sensibilisation, animation groupe d'habitants pour le suivi)	38 030 €
TOTAL	54 076,70 €

Le plan de financement prévisionnel est construit ainsi :

Financier potentiel	Montant	%
FEDER Massif central (appel à projet « biodiversité des Milieux Ouverts Herbacés »)	27 038,35 €	50%
FNADT (convention de Massif Central)	16 223,01 €	30%
Autofinancement SMPNRVA	10 815,34€	20%
TOTAL	54 076,70 €	100%

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le programme de ce projet et les moyens alloués, d'autoriser le Président à signer les demandes de financement afférentes et de lancer et signer le marché de prestation concerné.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les demandes de financement afférentes et de lancer et signer le marché de prestation concerné.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-111-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

11. BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES

113 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

113,2016,001 Conservation d'espèces d'intérêt patrimonial fort (odonates prioritaires)

RAPPORT

L'Auvergne possède une responsabilité forte quant à la préservation de plusieurs espèces d'odonates.

Parmi ces dernières, 3 présentent un intérêt particulièrement élevé :

- *Leucorrhinia dubia* (Vander Linden, 1825), la Leucorrhine douteuse
- *Somatochlora arctica* (Zetterstedt, 1840), la Cordulie arctique
- *Coenagrion lunulatum* (Charpentier, 1840), l'Agrion à lunules

Les deux premières espèces sont caractéristiques des milieux tourbeux d'altitude (tête de bassin versant) dans le Massif Central. La troisième est typique des mares, étangs et tourbières de moyenne montagne.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNR VA) accueille sur son territoire une grande partie des stations Auvergnates voire Nationales pour ces espèces et porte ainsi une responsabilité forte vis-à-vis de ces dernières. Elles se répartissent de part et d'autre de la ligne de partage des eaux constituant la limite entre le territoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Elles font parties des « espèces à traiter en priorité » dans la déclinaison Auvergnate du Plan National d'Action en faveur des odonates.

De 2013 à 2015, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a réalisé des inventaires et des études spécifiques d'amélioration des connaissances sur ces espèces.

Presque 300 sites ont été prospectés, permettant de découvrir ou de confirmer 49 stations pour *C. lunulatum*, 32 pour *S. arctica* et 25 abritant *L. dubia*. Ces études constituent une base solide d'information, qui a permis de mettre en place une stratégie de conservation des Odonates sur le territoire du Parc à long terme : hiérarchisation des enjeux et des secteurs, bilan des stations clefs, pistes de gestion et orientations de conservation.

Cette stratégie a été partagée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne afin d'identifier les complémentarités possibles entre projet. Globalement 2 grands types d'actions semblent nécessaires pour préserver les populations de ces espèces :

- > la concertation et maîtrise foncière ou d'usage sur les stations « cœur ». Cette partie de la stratégie est intégrée au projet du CENA présentés dans le cadre du PRAO.
- > la réalisation de travaux, nécessitant une étude préalable de faisabilité. Cette partie fait l'objet du projet présenté ici.

L'objectif du présent projet est de mettre en place de la gestion conservatoire et/ ou de l'expérimentation de gestion en faveur de *Coenagrion lunulatum*, *Somatochlora arctica* et *Leucorrhinia dubia* sur des sites stratégiques, où aucune action n'est actuellement faite, identifiées sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Pour cela, plusieurs étapes sont nécessaires :

- > Etude de faisabilité préalable auprès des propriétaires/gestionnaires
- > Pré-diagnostic et démarche d'autorisation de travaux
- > Suivi de l'Agrion à lunules

Accusé de réception en préfecture 863+256300287-20160115-113-2016-001-1- DE Date de transmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La charge de travail pour assurer cette action est ainsi évaluée à :

- 55 jours de chargé d'étude en 2016/2017
- 6 jours de chargé de mission en 2016/2017

Une prestation est également prévue pour réaliser les diagnostics pré-travaux.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

financements prévus	taux fin.	subventions
AEAG	45%	9369 €
AELB	20%	4164 €
Feder Région	35%	7287 €

Total = 20800 euros

Etapes	Etude de faisabilité	Pré diagnostic	Etat des lieux année 0	suivi C.lunulatum	rapport	Coordination	Total
Jour agent	30	5	12	6	3	5	61
Cout ingénierie	4590	765	1836	918	476	850	9435
Prestation		11385					11385
Cout total Etape	4590	12150	1836	918	476	850	20820



Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-113-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15. PRAIRIES PERMANENTES

150 - SCIENTIFIQUES

150,2016,001 Définition d'une stratégie pastorale modernisée : Plan de financement

RAPPORT

CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est historiquement positionné comme un acteur central pour accompagner l'activité pastorale et suivre les espaces pastoraux. Après une décennie marquée par un fort recul de l'animation et de l'investissement sur les estives, le SMPNRVA souhaite, au regard des enjeux identifiés dans la Charte 2013-2025, définir une **stratégie pastorale modernisée** en phase avec l'évolution des pratiques et des milieux pastoraux.

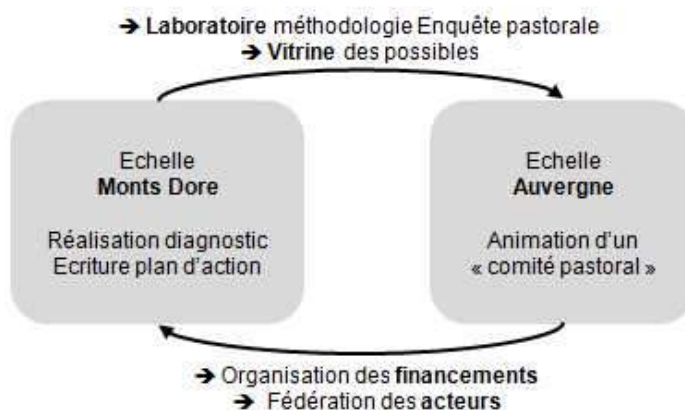
Pour ce faire une action pilote est programmée pour 2016 afin de réaliser un **diagnostic pastoral territorial** à l'échelle du **massif des Monts Dore** et d'initier un **plan d'actions** à l'instar des Plan Pastoraux Territoriaux rhône-alpins.

Au-delà de l'ambition locale de développer le pastoralisme sur le Sancy ce travail est une **action pilote à l'échelle Auvergne** : elle doit servir de **laboratoire** pour tester une méthode d'enquête potentiellement généralisable sur l'ensemble de la région, et de **vitrine** pour illustrer la pertinence de cette démarche auprès des partenaires techniques et financiers.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

L'action pastorale 2016 agit à deux échelles distinctes qui s'alimentent mutuellement (cf schéma ci-contre).

Cette double échelle invite à proposer deux plans de financement afin d'optimiser les aides (détails des dépenses page suivante)



1- Diagnostic pastoral Monts Dore	Taux	Subvention prévisionnelle
SMPNRVA	20%	1 929,36 €
EUROPE (gestion LEADER)	80%	7 717,44 €
TOTAL	100%	9 646,80 €

2- Animation pastorale régionale	Taux	Subvention prévisionnelle
SMPNRVA	50%	5 000,00 €
CRA	50%	5 000,00 €
TOTAL	100%	10 000,00 €

TOTAL 19 646,80 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-150-2016-001-3-DE
Date de télétransmission : 04/02/2016
Date de réception préfecture : 04/02/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

1- Diagnostic pastoral Monts Dore	Accueil stagiaire Réalisation Enquête pastorale Monts Dore		Date dépense	Cout unitaire	Nombre d'unité	Total	9 649,80 €
	Gratification mensuelle		avril-juillet	554,40 €	4	2 217,60 €	
	Frais de déplacement			-	-	500,00 €	
	Total						
1- Diagnostic pastoral Monts Dore	Prestation accompagnement Enquête pastorale		Date dépense	Cout unitaire	Nombre d'unité	Total	Sous total
	Formation à la méthodologie de l'Enquête pastorale	SUACI	avril	600,00 €	1,5	900,00 €	
		Frais de déplacement service pastoral (A/R)		75,00 €	1	75,00 €	
		IRSTEA Grenoble - Laurent DOBREMEZ, cat. "scientifique confirmé"		1 175,20 €	1,5	1 762,80 €	
	Gestion et mise en ligne données Enquête pastorale Monts Dore	IRSTEA Grenoble - Frédéric BRAY, cat. "niveau 1"	été	599,20 €	7	4 194,40 €	
Total						6 932,20 €	
2- Animation pastorale régionale	Prestation animation de comité (Réseau Pastoral Rhône-Alpes)		Date dépense	Cout unitaire	Nombre d'unité	Total	10 000,00 €
	Jour agent		fin mars	600,00 €	1,5	900,00 €	
	Déplacement (A/R)			200,00 €	1	200,00 €	
	Total						
2- Animation pastorale régionale	Voyage d'étude		Date dépense	Cout unitaire	Nombre de personnes Nombre d'unités	Total	Sous total
	Logistique	Restauration midi J1 (20 participants +5 invités)	Fin septembre	20,00 €	25	500,00 €	
		Hébergement 1/2 pension		65,00 €	20	1 300,00 €	
		Restauration midi J2 (20 participants +5 invités)		20,00 €	25	500,00 €	
		Déplacement (frais pris en charges ind.)		0,00 €	0	0,00 €	
	Prestation Réseau pastoral Rhône-Alpes (intervention+logistique locale+création contenu)			600,00 €	11	6 600,00 €	
Total						8 900,00 €	

➤➤➤ Il vous est proposé de valider le plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention LEADER et Conseil régional.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les demandes de subvention LEADER et Conseil régional.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-150-2016-001-3-DE
Date de télétransmission : 04/02/2016
Date de réception préfecture : 04/02/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15. PRAIRIES PERMANENTES

150 - SCIENTIFIQUES

150,2016,002 Définition d'une stratégie pastorale modernisée : Mobilisation de moyens

RAPPORT

CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est historiquement positionné comme un acteur central pour accompagner l'activité pastorale et suivre les espaces pastoraux. Après une décennie marquée par un fort recul de l'animation et de l'investissement sur les estives, le SMPNRVA souhaite, au regard des enjeux identifiés dans la Charte 2013-2025, définir une **stratégie pastorale modernisée** en phase avec l'évolution des pratiques et des milieux pastoraux.

Pour ce faire une action pilote est programmée pour 2016 afin de réaliser un **diagnostic pastoral territorial** à l'échelle du **massif des Monts Dore** et d'initier un **plan d'actions** à l'instar des Plan Pastoraux Territoriaux rhône-alpins.

Au-delà de l'ambition locale de développer le pastoralisme sur le Sancy ce travail est une **action pilote à l'échelle Auvergne** : elle doit servir de **laboratoire** pour tester une méthode d'enquête potentiellement généralisable sur l'ensemble de la région, et de **vitrine** pour illustrer la pertinence de cette démarche auprès des partenaires techniques et financiers.

Afin de lancer au plus tôt et dans les meilleures conditions l'action 15.6.01.01 Diagnostic et stratégie zones pastorales il convient d'autoriser la mobilisation des moyens suivants.

FORMATION A LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PASTORALE

La réalisation d'un diagnostic pastoral territorial nécessite d'actualiser les données concernant le pastoralisme afin d'être en mesure d'en tracer un portrait contemporain.

Un outil existe pour disposer de ces données : l'Enquête pastorale (cf encart ci-contre). Une nouvelle méthodologie d'enquête a récemment été développée au cours de l'Enquête pastorale Alpes 2012-2014. L'appropriation de cette méthodologie par les agents du SMPNRVA via une formation est nécessaire pour :

- > réaliser un gain de temps en bénéficiant d'un transfert de compétence
- > développer une méthode homogène à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes permettra de disposer de données exploitables à l'échelle régionale pour construire les futures politiques publiques pastorales.

Enquête pastorale

Qu'est-ce que c'est ? → un recensement homogène et exhaustif des surfaces pastorales d'un territoire

A quoi ça sert ? → un outil de réflexion et de pilotage des politiques pastorales (≠ un instrument de contrôle agricole)

Pourquoi une nouvelle enquête ? → la dernière Enquête Pastorale sur le PNRVA a eu lieu sous l'égide de la DGAF entre 1999 et 2001 et les données ne peuvent pas être correctement exploitées (enquête inachevée, absence de numérisation, secret statistique etc.).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-150-2016-002-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Cette formation de un jour pourra être délivrée début avril dans les locaux de l'IRSTEA à Grenoble par :

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Structure	Compétences	Coût prévisionnel prestation
Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)	-construction de la méthode -coordination de l'Enquête Alpes 2012-2014 -valorisation des données dans le cadre de la recherche	1175.20 x 1,5 = 1762,80 € HT [Tarification journalière (7h44) d'un scientifique confirmé de l'IRSTEA (tarification 2015) = 1175,20 € HT]
Service pastoral désigné par le Réseau pastoral Rhône-Alpes (à définir)	-mise en œuvre de l'Enquête Alpes 2012-2014 -valorisation des données dans le cadre des politiques pastorales locales.	600 x 1,5 + 75 = 975 € HT [Tarification journalière 600€ HT + déplacement]
Total prévisionnel		2737,80 € HT

→ Deux conventions de prestations indépendantes sont en cours de rédaction.

Le plan de financement prévoit un financement de cette formation à 80% par des fonds LEADER et 20% d'autofinancement SMPNRVA.

Précision sur le mode d'attribution du marché : le marché de services est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison du montant de la prestation et de l'absence de concurrence possible sur le sujet.

MISE EN LIGNE DES DONNEES DE L'ENQUETE PASTORALE MONTS DORE 2016

L'ensemble des données de l'Enquête pastorale Alpes 2012-2014 (1,4 millions d'hectares) ont été mises sur un serveur web (<http://enquete-pastorale.irstea.fr/>). Ce serveur est géré par l'IRSTEA.

Il vous est proposé de faire le nécessaire pour que les données de l'Enquête pastorale Monts Dore 2016 puisse également rejoindre cette base de donnée. L'intérêt de cette démarche est :

- > d'agrèger les données pastorales à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes afin de préparer au mieux les futures politiques publiques pastorales
- > d'avoir un outil de communication fort pour illustrer la portée de la démarche EP Monts Dore 2016

L'adaptation du serveur et la vérification des données préalables à la mise en ligne des données correspond à une prestation de 7 jours d'un ingénieur de recherche de l'IRSTEA soit 4194,40 € HT.

Précision sur le mode d'attribution du marché : le marché de services est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison du montant de la prestation et de l'absence de concurrence possible sur le sujet.

RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE « ENQUETE PASTORALE MONTS DORE »

La réalisation de l'Enquête pastorale sur le massif des Monts Dore par le chargé de mission agriculture et pastoralisme seul est délicate du fait de la superposition en termes de calendrier avec la contractualisation des MAEC et l'organisation du Concours Agricole Prairies Fleuries. Ainsi, il est envisagé de recruter un stagiaire d'un niveau Bac+3 sur une durée de 4 mois à partir de mi-mars – début avril. Ce stage sera encadré par Sylvain BLANCHON et basé dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

Missions du stagiaire :

1. P
réparer l'Enquête pastorale sur le massif des Monts Dore
 - Réaliser une synthèse bibliographique des données existantes
 - Participer à une formation sur l'Enquête pastorale en lien avec les services pastoraux de Rhône-Alpes et l'IRSTEA

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-150-2016-002-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- | | | |
|----|--|---|
| 2. | éaliser l'Enquête pastorale : recenser et caractériser les surfaces pastorales | R |
| | • articiper à l'organisation et l'animation de réunions à l'échelle communale | P |
| | • tiliser un SIG en direct lors des réunions | U |
| | • érer la base de données agrégeant les informations récoltées lors des réunions | G |
| 3. | oloriser l'Enquête pastorale : synthétiser et analyser les données récoltées | V |
| | • éaliser une analyse statistique et cartographique multi-scalaire | R |
| | • nalyser ces données et définir des enjeux pour le pastoralisme sur le massif | A |

Rémunération selon le barème en vigueur : 554,40 €/mois.

Le plan de financement prévoit un financement de ce stage à 80% par des fonds LEADER et 20% d'autofinancement SMPNRVA.

PRESTATION « ANIMATION DU COMITE PASTORAL »

L'action 15.6.01.01 Diagnostic et stratégie zones pastorales envisage la formation d'un « Comité pastoral » qui regroupe des techniciens des collectivités (CR, CD63, CD15), des structures représentatives de la profession agricole (CA15, CA63, Auvergne Estives, SIDAM) et des territoires observateurs qui pourraient à termes rejoindre la démarche proposée par le SMPNRVA (PNRLF, préfiguration Aubrac et SGHA). Ce comité a pour objet de réfléchir collectivement à la formalisation d'un cadre stratégique pour soutenir le pastoralisme.

Dans un premier temps la réflexion de ce comité sera alimentée par l'action du SMPNRVA sur le massif des Monts Dore qui propose des objets méthodologique inspirés de Rhône-Alpes (Enquête pastorale, diagnostic pastoral territorial) pionniers en Auvergne.

Afin de dynamiser ce comité il est envisagé de recourir pour les deux premières réunions à une prestation d'animation émanant d'un service pastoral de Rhône-Alpes désigné par le Réseau pastoral Rhône-Alpes. Cette participation permettra de donner à voir la manière dont la question pastorale est structurée dans les Alpes.

Le montant de cette prestation s'établit à 2 080,00 € couvrant 3 jours de travail (préparation + temps de déplacement + participation réunion) et les frais de déplacements.

→ Une convention de prestation est en cours de rédaction.

Le plan de financement prévoit un financement de cette prestation par une aide du Conseil Régional.

Précision sur le mode d'attribution du marché : le marché de services est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison du montant de la prestation et de l'absence de concurrence possible sur le sujet.

- Il vous est proposé d'autoriser le Président à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action 15.6.01.01 Diagnostic et stratégie zones pastorales :
- autoriser le Président à signer les conventions de prestation « Formation à la méthodologie de l'Enquête pastorale » avec l'IRSTEA et le Réseau pastoral Rhône-Alpes pour un montant prévisionnel de 2737,80 €
 - autoriser le Président à signer la convention de prestation « Mise en ligne des données de l'Enquête pastorale Monts Dore 2016 » avec l'IRSTEA pour un montant prévisionnel de 4194,40 € HT
 - autoriser le Président à recruter un stagiaire « Enquête pastorale Monts Dore » pour 4 mois
 - autoriser le Président à signer la convention de prestation « Animation du Comité pastoral » avec le Réseau pastoral Rhône-Alpes pour un montant prévisionnel de 2 080,00 €

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les différentes conventions énoncées dans le rapport et à effectuer le recrutement d'un stagiaire.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15. PRAIRIES PERMANENTES

150 - SCIENTIFIQUES

150,2016,003 Convention de partenariat avec Auvergne Estives autour de l'action « Diagnostic pastoral territorial du massif des Monts Dore »

RAPPORT

CONTEXTE

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est historiquement positionné comme un acteur central pour accompagner l'activité pastorale et suivre les espaces pastoraux. Après une décennie marquée par un fort recul de l'animation et de l'investissement sur les estives, le SMPNRVA souhaite définir une stratégie pastorale modernisée en phase avec l'évolution des pratiques et des milieux pastoraux.

Pour ce faire une action pilote est programmée pour 2016 afin de réaliser un **diagnostic pastoral territorial** à l'échelle du massif des Monts Dore et d'initier un **plan d'action**.

Au-delà de l'ambition locale de développer le pastoralisme sur le Sancy ce travail est une **action pilote à l'échelle régionale** : elle doit servir de **laboratoire** pour tester une méthode d'enquête potentiellement généralisable sur l'ensemble de la région, et de **vitrine** pour illustrer la pertinence de cette démarche auprès des partenaires techniques et financiers.

PROJET DE CONVENTION

Depuis l'été 2015 Auvergne Estives émerge comme un acteur majeur et potentiellement central de la question du pastoralisme en Auvergne.

Collaborer avec Auvergne Estive autour de l'action pastorale Monts Dore permettrait au SMPNRVA :

- > d'ancrer son action au plus près des besoins de la profession
- > de renforcer la position d'Auvergne Estives, acteur pertinent dans le paysage du pastoralisme auvergnat

Auvergne Estives – carte d'identité

Statut : Fédération des estives collectives d'Auvergne

Adhérents : une vingtaine d'estives collectives ainsi que les Chambres d'agriculture 15, 43 et 63 (+ membres associés dont SMPNRVA)

Objectifs :

- accompagner les projets de développement des estives collectives
- encourager des réflexions sur différentes thématiques pastorales
- favoriser les échanges et la communication autour du pastoralisme
- soutenir la création d'entités pastorales collectives en Auvergne

Président : Jean-Michel VIGIER, Président de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet (43)

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-150-2016-003-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Dans ce contexte une **convention de partenariat** a été discutée avec Auvergne Estives, elle contient les éléments suivants :

- Engagements du SMPNRVA**
1. **Assurer la gestion courante de l'action : organisation des réunions, réalisation de l'enquête, animation des réunions, secrétariat et financement.**
 2. **Proposer systématiquement à Auvergne Estives une relecture des documents en lien avec l'action (invitations, diaporamas, comptes-rendus, documents de synthèses...) avant leur diffusion.**
 3. **Apposer systématiquement le logo d'Auvergne Estives sur les documents en lien avec l'action et à faire la promotion de la Fédération auprès de ces partenaires.**

-
- Engagements d'Auvergne Estives**
1. **Etre présent (Le Président ou son représentant) aux réunions du Comité pastoral et du COPIL Monts Dore**
 2. **Participer à l'animation des réunions du Comité pastoral et du COPIL Monts Dore dans l'objectif de faire progresser les échanges.**
 3. **Réaliser la promotion de l'action auprès de ses adhérents et partenaires**

Le principe de cette convention a été validé en CA par Auvergne Estives le 18/12/2015.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Auvergne Estives relative à la formalisation d'une coopération autour du projet pastoral pour les Monts Dore et ce, pour une durée de neuf mois.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Auvergne Estives relative à la formalisation d'une coopération autour du projet pastoral pour les Monts Dore et ce, pour une durée de neuf mois.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-150-2016-003-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

15. PRAIRIES PERMANENTES

156 - PROF AGRICOLES

156,2016,001 Organisation de la 7^{ème} édition du Concours général agricole des prairies fleuries

RAPPORT

CONTEXTE

Fort de la réussite des précédentes éditions du Concours, le SMPNRVA s'engage dans l'organisation d'une septième édition au printemps 2016.

Comme les années précédentes, le Concours récompense le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique des prairies naturelles de différentes exploitations agricoles représentatives et localisées sur une région agricole.

Ce concours local s'inscrit dans une action de niveau national, chaque territoire participant faisant monter son lauréat local à l'échelle nationale du concours.

Les objectifs principaux de ce concours sont de :

- > communiquer de façon positive sur le lien entre biodiversité et productions agricoles des territoires
- > susciter un moment d'échange entre les agriculteurs, le Parc et les partenaires (chambre d'agriculture, INRA, CBN, LPO...)

CARACTERISTIQUES ENVISAGEE POUR LA 7^{ème} EDITION

La recherche de l'égalité spatiale à l'échelle du Parc aurait voulu que le concours 2016 soit organisé dans le Cantal, mais après une tentative sur la vallée du Siniq (communes de Malbo et Narnhac) il apparaît que la phase de pullulation du campagnol terrestre complexifie la mise en œuvre de ce concours. C'est donc une nouvelle fois dans le Puy-de-Dôme que serait, si vous en êtes d'accord, organisé le concours.

Le territoire envisagé pour l'édition 2016 correspond au **bassin de production de la fourme de Rochefort-Montagne** (communes de Perpezat, Rochefort-Montagne et Saint-Pierre-Roche / 9 producteurs). Ce territoire présente en effet des enjeux intéressants au regard du concours :

- > Enjeu **agroenvironnemental** : les pratiques agricoles sont traditionnellement plus intensives sur le plateau de Rochefort que sur le reste du territoire du Parc → il est donc pertinent de créer un moment d'échange privilégié avec les agriculteurs de ce secteur
- > Enjeu **production durable** : en outre, cette thématique de concours permettra de se rapprocher des producteurs de fourme fermière de Rochefort Montagne, fromage : 100% fermier, 100% territoire Parc et en démarche Marque Parc pour 1/3 des exploitants.

Les premiers contacts avec l'Association des Producteurs de Fourme Fermière de Rochefort-Montagne (Président : Franck Battut), quelques exploitations (Accusé de réception en préfecture 0631256300237-20160115-15612016-0011) sont positifs.

Ce concours sera alors piloté en interne par la cellule Agriculture. Le budget total de cette action s'élève à 3000€, inscrite au BP 2016, pour couvrir les dépenses de communication, organisation du passage du jury, remise des prix (ne comprend pas les jours agents SMPNRVA).

2010 – Zone AOP Saint Nectaire

2011 – Cézallier

2012 – Pays de Salers

2013 – Coopérative Acajou

2014 – Domaine de Montlosier

2015 – Bassin d'alimentation des lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et des Bordes

Accusé de réception en préfecture
0631256300237-20160115-15612016-0011
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception en préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Réflexions en cours :

- > Convention de partenariat avec l'Association des Producteurs de Fourme Fermière de Rochefort-Montagne pour une co-organisation de la 7^{ème} édition du Concours
- > Proposer et soutenir une organisation parallèle d'un « concours qualité de fromage » dans le même esprit que celui du concours prairies fleuries (l'échange plus que la compétition) afin d'avoir une réflexion globale qualité des prairies – qualité du fromage

➔➔ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation du 7^{ème} concours général agricole des prairies fleuries.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation du 7^{ème} concours général agricole des prairies fleuries.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-156-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

16. FORET ET BOIS

160 - SCIENTIFIQUES

160,2016,001 Pratiques durables adaptées forestières

RAPPORT

Dans le cadre de sa charte de territoire 2013-2025, le SMPNRVA a identifié certains réservoirs de biodiversité (dont un certains nombres sont essentiellement forestiers), pour la protection et la gestion desquels des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées doivent être envisagées.

La mesure 2.1.2 de la charte « enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces », prévoit ainsi au sein des milieux forestiers, de développer leur biodiversité.

Dans son orientation 3.3 « la valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale », les éléments suivants sont mentionnés comme à mettre en œuvre :

- sensibiliser et conseiller les propriétaires et gestionnaires en matière d'enjeux écologiques et paysagers
- créer des zones de naturalité
- solliciter et encourager les propriétaires / gestionnaires de site forestiers disposant d'un patrimoine naturel remarquable en termes de biodiversité pour qu'ils analysent les enjeux du secteur concerné et appréhendent les impacts des aménagements projetés.

L'ancienneté des forêts est un des éléments importants pour la biodiversité forestière. Une forêt ancienne est définie comme ayant été continuellement boisée, quels que soient l'âge des peuplements, leur composition ou la gestion qui a été pratiquée, et ce depuis au moins 200 ans.

Le Groupement d'Intérêt Public Massif Central a lancé en 2015 un appel à projet ciblé sur les « forêts anciennes » visant à favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes qui constituera une trame forestière à l'échelle du Massif central.

L'objectif est donc de réussir à trouver une conciliation entre la gestion forestière, la mise en valeur des forêts anciennes, aussi bien par de l'animation, par la communication ou pour ce qui est de l'utilisation du bois avec la conservation de la biodiversité liée à cet écosystème.

Dans ce cadre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne propose la mise en œuvre d'un projet sur les forêts anciennes de son territoire pour la période 2016 et 2017. L'objectif général est d'apporter aux propriétaires les éléments de connaissance et les pistes d'intégration à leur gestion des enjeux forêts anciennes. Il s'agit ainsi d'aller au-delà du conseil classique de gestion forestière en abordant la forêt sous divers angles afin de proposer des modes de gestion intégrant notamment l'aspect patrimonial de ces dernières. Cela constitue également un moyen de sensibiliser/former les propriétaires forestiers (notamment les petits propriétaires privés) parfois en manque de données et de perspectives pour la gestion de leur forêt.

La mise en œuvre de ce projet se concrétisera par :

- du temps pour un agent du SMPNRVA (estimé à environ 150 jours/an)
- des prestations d'accompagnement méthodologique et technique
- des prestations annexes (impression, courriers...).

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-160-2016-001-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Catégories de dépenses	Sous catégories de dépense	Montant prévisionnel total
Dépenses directes de personnel	Salaires bruts chargés	43 246,00 €
Total du poste "personnel"		43 246,00 €
Prestations externes	Accompagnement technique et méthodologique en forêts publiques	39 480,00 €
	Accompagnement technique et méthodologique en forêts privées	21 942,00 €
	Impression plaquette	1 500,00 €
	Graphiste plaquette	220,00 €
	Envoi des courriers	2 836,00 €
	Envoi plaquette	2 776,00 €
Total du poste "prestation"		68 754,00 €
Total du projet		112 000,00 €

Ce projet a fait l'objet d'une validation en Comité Syndical du 19 juin 2015. Mais le plan de financement prévisionnel a été revu (le financement FNADT à hauteur de 20 % étant remplacé par un financement potentiel du CD 63 à hauteur de 20 %).

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de l'action	Plan financement	FEDER MC	CD 63	Région
	Montant	56 000 €	22 400 €	33 600 €
112 000 €	% de financement	50%	20%	30%



Il vous est demandé :

- > d'approuver ce programme opérationnel
- > d'autoriser le Président

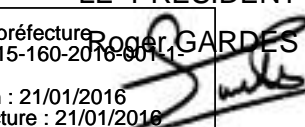
→ à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération

→ à réaliser l'ensemble des démarches administratives (passation de marchés publics, recrutement...) pour la réalisation de ce projet sous réserve de l'obtention des subventions précitées en intégralité.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières comme énoncées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-160-2016-00111-1 DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016	 Roger GARDES
--	---

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

184 Visiteurs, pratiquants loisirs de pleine nature

184.2016.001 Stratégie de communication touristique - Validation du plan de financement prévisionnel

RAPPORT

Lors du bureau du 20 novembre 2015, vous avez validé le principe de lancer une étude pour élaborer une stratégie de communication touristique et d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès des financeurs.

Une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée et après analyse des offres, c'est l'offre proposée par Thomas Ganlut qui a été retenue (11 500€).

Cette action est inscrite dans l'avenant 2016 de la convention triennale établie avec la Région Auvergne qui prévoit une subvention de 40% et fera également l'objet d'une demande de subvention Leader, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel

Montant de l'action	Plan de financement	Crédit Conseil régional	Crédits Leader	Fonds propres SMPNRVA
11 500€ HT ¹	Montant	4 600 €	4 182,78 €	2 717,22 €
	% de financement	40 %	36,37 %	23,63 %

Détail du montant éligible au programme Leader

77 communes du Parc sont sur le territoire Leader, soit 60,62%.

Sur les 11 500€ de l'étude, cela représente 6 971,30€ de dépenses éligibles au Leader, auquel il faut soustraire les 40% de subvention prévus par le Conseil régional soit 2 788,52€, ce qui donne **4 182,78€ de subvention possible au titre du programme Leader.**

- **Il vous est proposé :**
- **de valider ce plan de financement prévisionnel,**
 - **et d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-184-2016-001-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

¹ En tant qu'entreprise individuelle soumise au régime autoentrepreneur, le prestataire n'est pas soumis à la TVA.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau valide ce plan de financement prévisionnel, et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et signer l'ensemble des documents relatifs à l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-184-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN

187,2016,001 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

➤➤ Le Festival Art Air- Session Nature

Organisateur : Association « Terre ou Art »

Secteur concerné : Massif du Sancy pour la session Nature

6^é édition en 2016

Format de la manifestation 2016 : Session Nature du 13 au 17 juillet 2016

Randonnée itinérante sur 4 jours dans le massif du Sancy ponctuée d'animations natures et/ou artistiques. D

Départ Egliseneuve d'Entraigues

1er jour : Egliseneuve d'Entraigues- Picherande- Chastreix. Navette pour soirée à la Bourboule

2^é jour : La Bourboule- Le Mont Dore- pause à la station de Chastreix Sancy

3^é jour : Le Mont Dore- Besse- Pause au Puy de la Perdrix

4^é jour : Besse- La Godivelle

Possibilité de randonner sur une journée seulement avec prise en charge du retour au point de départ en navette.

Nombre de participants : 2000 environ sur les 6 jours cumulés. 40 à 50 personnes/ jour sur la Session Nature en 2015- Environ 40 bénévoles

➤➤ Points forts:

- ✓ Ce festival constitue une proposition de séjour sur le territoire PNRVA,
- ✓ Une manifestation qui allie pratique de pleine nature et rencontres humaines, nature et culture,
- ✓ Tri des déchets organisé,
- ✓ Utilisation d'écocup et de vaisselle recyclable,
- ✓ Sponsor proposant de l'eau en bouteille en gros contenant (8 l),
- ✓ Déjeuner préparé par un chef cuisinier à base de produits locaux, en circuit court et en partenariat avec les filières locales,
- ✓ Sensibilisation aux déplacements : toute l'information est disponible sur le site internet pour accéder aux lieux du festival en transports en commun ou covoiturage
- ✓ Tous les itinéraires sont validés par les agents du Parc naturel régional
- ✓ Des rencontres avec les agents du parc sont proposées le long du parcours.

Accusé de réception en préfecture
N° 187,2016,001-15
Date de télétransmission : 21/01/2016
Monsieur le Préfet
Parc naturel régional
DE
12006

➤➤➤ Pistes de progrès:

- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication (articles, flyers, affiches...)

➤➤➤ Il vous est proposé d'attribuer au Festival Art Air- Session Nature- organisé par l'association « Terre ou Art », la mention « Manifestation partenaire du Parc » pour 3 ans.

- L'organisateur devra organiser sa communication autour de son engagement éco-responsable et valoriser le partenariat avec le Parc dans sa communication (site internet, flyers, affiches...)

➤➤➤ Raid Blanc de la vallée verte

Organisateur : Sancy Resort Outdoor- Julien MARTIN et Damien AUROUSSEAU

Secteur concerné : Chambon sur neige et Massif du Sancy

Format de la manifestation 2016 : la 1ere édition de cette manifestation aura lieu le 6 mars 2016

Une gigantesque course d'orientation (sur près de 200ha)- format géocaching (chasse au trésor assistée par GPS), avec 2 modes de locomotion : ski de randonnée et raquettes à neige

Public visé : le monde de l'entreprise

Nombre de participants : L'effectif sera limité à 13 équipes de 4 personnes (2 à ski, 2 en raquettes), donc 52 personnes au maximum.

➤➤➤ Points forts:

- ✓ une petite restauration composée de produits locaux.
- ✓ Tri des déchets organisés. Disqualification de tout coureur qui jetterait quelque chose dans la nature
- ✓ Utilisation d'écocupes et de vaisselle recyclable
- ✓ Utilisation d'eau du robinet et sponsor proposant de l'eau en bouteille en gros contenant
- ✓ Sensibilisation aux déplacements : blablacar...
- ✓ L'espace de pratique a été validé par les agents Parc : Natura 2000.

➤➤➤ Pistes de progrès:

Il est demandé à l'organisateur :

- ✓ d'éviter la zone du sentier du Puy de Crebasse, au sud,
- ✓ de bien obtenir les accords des propriétaires des parcelles qui vont être traversées.

Par ailleurs,

- ✓ L'organisateur devra mieux organiser sa communication autour de son engagement éco responsable et valoriser le partenariat avec le Parc sur son site internet et dans sa communication (articles, flyers, affiches...)

➤➤➤ Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » au Raid Blanc organisé par l'association Sancy Resort Outdoor sous réserve :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-187-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 24/01/2016
Date de réception, préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > de l'évitement des zones préconisé par les services du SMPNRVA,
- > de l'obtention des autorisations de passage sur propriétés privées nécessaires à l'organisation de l'évènementiel

De plus,

- > L'organisateur devra organiser sa communication autour de son engagement éco-responsable et valoriser le partenariat avec le Parc dans sa communication (site internet, flyers, affiches...)

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,001 RNN Chastreix-Sancy : renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2016

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, et dans celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparait nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce poste de contractuel a été créé en 2014, puis renouvelé en 2015 pour un contrat de 1 an entre le 1^{er} mars 2015 et le 28 février 2016. Comme l'agent recruté donne entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- > faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition,
- > contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- > mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha),
- > suivre l'opération de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont,
- > réaliser des études ponctuelles,
- > contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- > contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- > contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste de chargé de mission est financé d'une part le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 50 % et d'autre part par le montant des prestations réalisées pour le compte du Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-001-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} mars 2016, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié e.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-401-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,002 Animation du PAEC Monts Dore – Programmations 2016 et 2017: recrutement d'un chargé d'études

RAPPORT

En tant que structure porteuse, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Monts Dore ».

Dans ce cadre, le SMPNRVA a rédigé en 2015 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en réponse à l'appel à projet régional lancé en juillet 2015. Ce PAEC a été monté en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, et en premier lieu, les agriculteurs. Ce dernier a été validé en Bureau le 20 novembre 2015.

Ce PAEC a été présenté en Commission Régionale Agri-Environnementale et Climatique le 9 décembre 2015.

S'il est retenu, il permettra d'accompagner les agriculteurs à s'engager, sur la base du volontariat, dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques avant les 15 mai 2016 et 2017.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce PAEC (animation collective auprès de tous les agriculteurs, animation individuelle auprès des volontaires, animation des mesures complémentaires), la charge de travail est estimée ainsi :

En 2016 : - 70 jours d'animation
En 2017 : - 52 jours d'animation
De 2017 à 2021 : - 120 jours pour le suivi et l'évaluation

Les demandes de financement afférentes à hauteur de 100% seront réalisées auprès de l'autorité de gestion dès le début d'année 2016 si le projet est retenu.

Afin d'assurer l'animation en 2016 en amont du 15 mai (date de fermeture des déclarations PAC), il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour une durée de 2 à 3 mois. Sa mission sera de mettre en œuvre les MAEC sur le territoire des Monts Dore (rencontre avec les agriculteurs, diagnostics, rédaction de plans de gestion pastoraux...).

L'agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'Espace-programme « biodiversité et gestion des ressources et espaces naturels », en collaboration avec la chargée de mission agriculture et le chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de Montlosier.

Il vous est proposé, sous réserve de la validation du PAEC Monts Dore et de l'obtention des financements, de :

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-002-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

- ⇒⇒ Cr er ce poste et autoriser le Pr sident   signer le contrat de travail pour une dur e de 2,5 mois, sur la p riode mars   mai 2016 sur la base de l'indice brut 367, dans les conditions de l'article 3 1  de la loi du 26 janvier 1984 modifi e.

DELIBERATION

Les propositions du Pr sident, ayant  t e ou ies, sont valid es et converties en d lib eration. Le Bureau autorise le Pr sident   signer le contrat de travail dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifi e conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifi e ex cutoire compte tenu
de sa r ception   la Pr fecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,003 Animation 2016 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » - Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation 2016 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Garde Nature permanent sur le Cantal et la Chargé de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période estivale pour une durée de 4 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-003-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

- ⇒⇒ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de Gardes Natura 2000 saisonniers et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 340, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié e.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les contrats de travail dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,004 Animation 2016 des sites Natura 2000 « Monts Dore » -
Recrutement de personnel saisonnier et d'un stagiaire

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 et d'un stagiaire est prévu en 2016 dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Le stagiaire aura pour mission de travailler à l'évaluation de l'état de conservation des milieux agropastoraux du site.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de :

- > 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » à répartir sur la période estivale pour une durée de 6 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier ;
- > 1 stagiaire pour une durée de 6 mois, basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-004-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de :
- créer les deux postes de Gardes Natura 2000 et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 340, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
 - autoriser le recrutement du stagiaire selon les conditions en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les contrats de travail dans les conditions du rapport, et à recruter un stagiaire selon les conditions en vigueur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-401-2016-004-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,005 Accueil d'un stagiaire pour la Mise en place d'une Charte de gestion des Manifestations sportives

RAPPORT

La Chaîne des Puys et Faille de la Limagne est un site de proximité pour les associations sportives locales qui organisent depuis des années de nombreuses manifestations sportives sur l'ensemble du territoire.

Depuis plusieurs années, les gardes nature du parc des Volcans donnent des avis sur les autorisations et font le lien avec la Préfecture, afin que ces manifestations soient adaptées au site. Ce travail a permis globalement de travailler avec les organisateurs en amont pour limiter les phénomènes de dégradations des chemins, balisages, déchets et concilier les usages.

Une démarche de progrès menée par le SM PNRVA « Manifestations partenaires du Parc » permet d'aller un peu plus loin avec certaines.

A terme, une charte de gestion des manifestations sportives et activités de pleine nature est envisagée sur ce site afin de limiter le nombre de manifestations et de participants et de mieux organiser ce type de fréquentation.

Le projet sera initié en 2016.

A l'issu de réunions avec les différents partenaires concernés, dont les organisateurs de manifestations, mais aussi les institutionnels, la Charte aura pour but de définir les dispositions que les signataires s'engageront à prendre et à faire connaître pour préserver le site tout en permettant le déroulement de manifestations sportives et de pleine nature, dans un partage harmonieux de l'espace et respectueux de l'environnement. Elle visera à maintenir sur le site une vie événementielle conforme aux principes de développement durable et à la gestion d'un site patrimonial remarquable.

Un calendrier de territoire sera réalisé afin de cadrer le nombre de manifestations, le nombre de participants et d'anticiper ces événements. Les itinéraires fragiles seront définis, ceux à privilégier aussi. La démarche de progrès sera intégrée et l'esprit des lieux devra être respecté.

La mission de stage permettra

- une connaissance la plus exhaustive possible des pratiques, d'un point de vue quantitatif et qualitatif
- une analyse des différents impacts induits par ce type de fréquentation sur le site
- des propositions de gestion co-construites dans le respect des particularités du site

Ce stage, de 6 mois maximum, sera placé sous la responsabilité de la cellule de suivi du Plan de gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne », et en lien avec sa responsable et les Gardes Nature.

- La base de l'indemnisation de ce stagiaire sera conforme à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-401-2016-005-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

- **Il vous est proposé de valider la proposition d'accueil d'un stagiaire de 6 mois maximum pour travailler sur la mise en place d'une charte de gestion des manifestations sportives pour l'ensemble Chaîne des Puys/ faille de Limagne**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2016,006 Embauche d'un chargé d'étude biodiversité

RAPPORT

Dans le cadre de la Charte 2013-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires se sont engagés à développer une politique active en faveur des espèces patrimoniales du territoire (disposition 2.1.2.4). En écho aux **Plans Nationaux d'Actions (PNA)**, le Parc a élaboré des **programmes d'études pour la préservation d'espèces** caractéristiques des zones humides de moyenne montagne et des tourbières d'altitude. Un important travail d'acquisition de connaissances a été réalisé en 2014 et 2015, et doit être concrétisé en 2016/2017 par la mise en œuvre d'une stratégie d'actions.

Par ailleurs, le Parc est gestionnaire de l'**Espace naturel sensible du Lac des Bordes** pour le compte du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Il est chargé en 2016 de la révision du plan de gestion quinquennal et de la réalisation d'études sur le patrimoine naturel.

Le Parc est également gestionnaire des **Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette**. Différentes d'études et suivis scientifiques sont menés dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion.

Pour appuyer l'équipe du Parc, il est nécessaire de recruter un chargé d'étude « biodiversité » sur une durée de 12 mois maximum en fonction de l'obtention des financements dédiés pour les missions suivantes :

- > participer à la rédaction de plans de gestion,
- > élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'étude,
- > réaliser des inventaires de terrain,
- > analyser des résultats et rédiger des rapports d'étude,
- > participer aux réflexions pour l'élaboration de stratégies de conservation d'espèces.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc, de la responsable de l'espace-programme 2 et du conservateur de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle.

Les dépenses liées à ce poste seront couvertes intégralement par les subventions des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, le Conseil Régional d'Auvergne, la DREAL Auvergne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre d'actions dédiées (PNA, ENS, RNN).

➤➤➤ Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude biodiversité contractuel pour une période de 12 mois maximum sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3-3 2°, de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-006-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2016.007 Accueil d'un Service civique pour l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé 2016

RAPPORT

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été reclassé pour une période de 12 ans, avec pour projet de territoire la Charte 2013>2025. Cette Charte souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

➤ **Disposition 2.3.2.1.** Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme : « *Le Syndicat impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, situé en dehors des espaces protégés* ».

➤ **Disposition 3.2.1.3.** Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres : « *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

➤ **Disposition 3.4.2.2.** Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale « *Le Syndicat mixte organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique dans le Parc (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

De manière générale, le patrimoine vernaculaire peut contribuer à : l'affirmation de l'identité du territoire, l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité économique, la mise en valeur du paysage, au développement du lien social, etc. A ce titre, le patrimoine vernaculaire apparaît comme transversal à l'ensemble des missions du Parc : protection du patrimoine culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation, formation et recherche.

Dès 2013, le Syndicat mixte a souhaité permettre l'intégration des données issues de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé au sein du « Regard du Parc » (ensemble de documents portant à la connaissance de la collectivité maître d'ouvrage les spécificités paysagères et écologiques du territoire concerné par l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme). Plus largement, ces données devront être mises à la disposition des collectivités, partenaires, associations, élus, etc.

En 2013, Elian BONNEBOUCHE (stagiaire M2) a assuré la première phase de l'inventaire (définition d'une nouvelle méthodologie, inventaire de terrain, repérage cartographique, photographies, etc.). Au total, 46 Communes du Puy-de-Dôme ont été inventoriées (soit près de 2500 objets recensés).

En 2015, Jason GAYDIER (stagiaire M1) a poursuivi ce travail sur 44 nouvelles communes (1400 objets recensés). En 2016, le Syndicat mixte souhaite poursuivre l'inventaire sur 40 nouvelles communes (secteur Monts du Cantal) et recruter un Service civique pour une durée de six mois.

- mission/volontariat de six mois : **du 11 avril au 10 octobre 2016**

- 40 communes à inventorier (Monts du Cantal)

- une indemnité de Service civique sera versée par le Crefad Auvergne : 467,34 euros/mois

- de majorer l'indemnité minimale obligatoire de 100€ à 256,31€/mois

- 35 heures/semaine

- le volontaire bénéficiera de deux jours de congés/mois

- couverture sociale (maladie, maternité, accident du travail) et cotisation à l'assurance retraite

Accusé de réception en préfecture
063-25690237-2016-01-10-401-2016-007
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- formation en début de mission : premiers secours et accompagnement assurés par le Crefad /
rencontre avec les autres volontaires accompagnés par le Crefad
- volontaire place sous la responsabilité de l'EP3 Urbanisme, paysage et énergie

➤➤ **Votre accord est sollicité.**

DELIBERATION

Le Bureau donne son accord pour le recrutement de un ou deux volontaires dans le cadre du « service civique ».

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-401-2016-007-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2016.008 Remplacement Chargée de mission Energie-climat

RAPPORT

Contexte : absence pour cause d'arrêt maladie de la Chargée de mission « Management environnemental, climat et énergie », depuis le 09 octobre 2015. Relai assuré par le responsable de l'Espace-programme 3 pour assurer le suivi des missions engagées. Cette absence pourrait être prolongée jusqu'en mars 2016, avec une reprise à mi-temps thérapeutique (à l'issue d'un congé de longue maladie), si décision favorable du Comité médical.

Proposition : remplacement temporaire de l'agent sur une période de 6 mois.

Objectif de la mission : placé sous la responsabilité du Coordinateur de l'espace-programme 3 : Urbanisme, paysage et énergie, le (la) Chargé(e) de mission Energie-climat aura pour missions :

- > 1. Animation et suivi de la démarche Climat Pratic.
- > 2. Portage et suivi de la candidature Territoire à énergie positive et croissance verte (TEPCV) : le Syndicat mixte a été retenu comme « territoire en devenir ».
- > 3. Animation de la démarche TEAMM (étude sur les mobilités en zone de montagne).
- > 4. Assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités dans le cadre des projets d'urbanisme accompagnés par le Syndicat mixte : urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLU) et urbanisme opérationnel (écoquartiers, centres-bourgs, etc.).
- > 5. Assistance technique (conseil, expertise) et suivi des projets énergétiques des collectivités : méthanisation, éolien, photovoltaïque, solaire, etc.
- > 6. Sollicitations diverses : échanges scolaires Ville-Campagne, aménagement du site de Montlosier, etc.
- > 7. Participation active aux réseaux des partenaires de l'énergie (ADEME, Aduhme, Parcs, etc.).

Formation : formation supérieure dans les domaines de l'énergie et des mobilités : thermique, énergétique, éco-construction / d'un niveau Master ou équivalent (bac + 4 à bac + 5).

Expérience : au moins une année en conduite et animation de projets dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et/ou de l'architecture.

Durée : CDD de six mois à temps plein (contractuel de la Fonction Publique Territoriale) - remplacement temporaire d'un agent en arrêt maladie.

Basé : Maison du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
Montlosier - 63970 Aydat.

➤➤➤ Votre accord est sollicité pour un remplacement et renfort temporaire d'une durée de 6 mois, rémunéré à l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-401-2016-008-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), , COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2016.009 Création d'un poste à mi-temps pour le suivi et la maintenance du réseau informatique

RAPPORT

Le Parc dispose d'un réseau informatique, composé d'un serveur construit en mode virtualisation et d'une cinquantaine de postes clients. Plusieurs périphériques sont installés sur ce réseau (photocopieurs, imprimantes individuelles, scanners, traceur).

A noter également 2 stations SIG installées sur le site de Montlosier, 2 autres devraient être mises en service prochainement (dont une sur le site de Murat).

3 sites distants (Murat, Chastreix et Chaudefour).

1 liaison louée permet au site de Murat de se connecter sur le serveur de Montlosier, et 1 liaison louée permet aux agents de Montlosier d'accéder à l'internet (l'ADSL n'étant pas possible actuellement).

La maintenance de ce réseau était jusqu'à ce jour effectuée par le service proposé par le CDG63.

L'arrêt de ce service par le CDG63 nous oblige à trouver une autre solution. La plus avantageuse serait de recruter un mi-temps, ce qui permettrait de développer et optimiser l'informatique du Parc. Actuellement, la seule maintenance ne permet pas d'évoluer, ni d'effectuer une veille nécessaire au niveau des sauvegardes et de la sécurité.

La mairie de Chamalières étant dans une situation identique, nous avons l'opportunité de mutualiser ce poste à hauteur d'un mi-temps chacun.

Le coût pour le Parc serait d'environ 15 à 18 000 € par an, sachant qu'actuellement c'est une somme de 12 000 € par an qui était réservée pour la seule maintenance effectuée par le technicien du CDG63.

Une maintenance d'une journée par semaine réalisée par un prestataire extérieur coûterait environ 19 000 €.

Aujourd'hui, nous avons suffisamment de recul pour confirmer que la création d'un poste à mi-temps sur le suivi de l'informatique est nécessaire pour un bon fonctionnement de notre réseau qui doit continuer d'évoluer.



Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 2 ans, à compter du mois d'avril ou mai 2016, sur la base de l'indice brut 378, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

R
Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-401-201-009-DE
Date de télétransmission : 17/02/2016
Date de réception préfecture : 17/02/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix + 1 pouvoir VIGUES), MOLLON (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix), , COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 40 MOYENS GENERAUX**
401 RESSOURCES HUMAINES
401.2016.009 Création d'un poste à mi-temps pour le suivi et la maintenance du réseau informatique

RAPPORT

Le Parc dispose d'un réseau informatique, composé d'un serveur construit en mode virtualisation et d'une cinquantaine de postes clients. Plusieurs périphériques sont installés sur ce réseau (photocopieurs, imprimantes individuelles, scanners, traceur).

A noter également 2 stations SIG installées sur le site de Montlosier, 2 autres devraient être mises en service prochainement (dont une sur le site de Murat).

3 sites distants (Murat, Chastreix et Chaudesfour).

1 liaison louée permet au site de Murat de se connecter sur le serveur de Montlosier, et 1 liaison louée permet aux agents de Montlosier d'accéder à l'internet (l'ADSL n'étant pas possible actuellement).

La maintenance de ce réseau était jusqu'à ce jour effectuée par le service proposé par le CDG63.

L'arrêt de ce service par le CDG63 nous oblige à trouver une autre solution. La plus avantageuse serait de recruter un mi-temps, ce qui permettrait de développer et optimiser l'informatique du Parc. Actuellement, la seule maintenance ne permet pas d'évoluer, ni d'effectuer une veille nécessaire au niveau des sauvegardes et de la sécurité.

La mairie de Chamalières étant dans une situation identique, nous avons l'opportunité de mutualiser ce poste à hauteur d'un mi-temps chacun.

Le coût pour le Parc serait d'environ 15 à 18 000 € par an, sachant qu'actuellement c'est une somme de 12 000 € par an qui était réservée pour la seule maintenance effectuée par le technicien du CDG63.

Une maintenance d'une journée par semaine réalisée par un prestataire extérieur coûterait environ 19 000 €.

Aujourd'hui, nous avons suffisamment de recul pour confirmer que la création d'un poste à mi-temps sur le suivi de l'informatique est nécessaire pour un bon fonctionnement de notre réseau qui doit continuer d'évoluer.



Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 2 ans, à compter du mois d'avril ou mai 2016, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115_401-2016-009B-
DE
Date de télétransmission : 16/06/2016
Date de réception préfecture : 16/06/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

402 - MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2016.001 Virements de crédits Budget Principal

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	10 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000,00	
2312	Terrains	-16 000,00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser ces virements

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-402-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2016,001 Orientation valorisation des patrimoines pour l'accueil à la Maison du Parc

RAPPORT

Contexte :

La charte 2013-2025 fixe comme objectif la valorisation des patrimoines du territoire. Un projet a été élaboré en ce sens courant 2015. Il sera présenté au comité syndical de début Mars. Les 1ères actions seront programmées dès 2016 et ce en lien avec les acteurs et partenaires du territoire.

La maison du Parc basée à Montlosier est concernée par cette orientation dans la mesure où nombre d'animations en lien avec une programmation culturelle Parc y sont proposées. Cette orientation avait déjà été prise dès 2010, à l'arrivée en poste de l'agent d'accueil et d'animation actuel.

Enfin, une réunion technique entre la direction et quelques chargés de mission, le 9 octobre dernier, à Montlosier, a permis d'envisager pour 2016 de nouvelles modalités d'organisation.

Confirmation d'une orientation Patrimoine pour la maison du Parc » :

Deux objectifs opérationnels pourraient être déterminés.

Le premier objectif consisterait à « **Se détacher d'une vocation touristique seule** ».

Pour cela, il est envisagé trois actions.

La 1^{ère} : à l'occasion de la réédition du dépliant de la Maison du Parc, les circuits de randonnées alentours seront extraits de ce dernier pour figurer dans un document à part.

La seconde : une information serait transmise aux Offices de Tourisme et hébergeurs alentour et du territoire Parc, sur la « nouvelle vocation » de la Maison du Parc. Il s'agirait concrètement d'organiser un Educ'Tour en local, de proposer le déroulement de la Bourse aux documents à Montlosier en 2017 et d'inciter les Offices de Tourisme à former leurs agents via la plateforme d'e-learning travaillée par l'ADELPHA dans le cadre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La 3^{ème} action : De même, le personnel d'accueil de la maison du Parc bénéficierait d'un module de formation de 4 heures, via cette même plateforme.

Le second objectif permettrait de « **Renforcer la vocation patrimoniale de la Maison du Parc** ».

Ainsi, la maison du Parc pourrait désormais s'appeler Maison des Patrimoines du Parc.

La documentation qui y sera distribuée traiterait essentiellement de patrimoine.

Les agents d'accueil devront avoir une connaissance des sites patrimoniaux, dont sites Géotourisme du Parc, de manière à transmettre l'information.

Une première action de la démarche de valorisation des patrimoines concernera l'archéologie et sera déclinée à la Maison du Parc dès l'été 2016. Une exposition sur ce même thème y sera installée.

Et d'une manière plus globale, pendant la saison estivale, les expositions temporaires porteront sur des thématiques patrimoniales.

Une organisation adaptée à cette vocation patrimoniale :

1- calendrier de la Maison du Parc :

Après avoir expérimenté de nombreuses formules d'ouverture de la maison du Parc, notamment durant les vacances de Noël et de Février, il s'avère que la fréquentation de celle-ci reste très faible sur ces périodes.

Par conséquent et afin de préparer la période estivale dans de bonnes conditions, il vous est proposé de fixer la période d'ouverture de la maison du Parc du début des vacances de printemps à la fin des vacances de Toussaint.

Le personnel reste malgré tout disponible, dans la mesure du possible, pour une ouverture en cas de demande suffisante.

Accusé de réception en préfecture
le 25/01/2016 à 10h02
DE DU DÉBUT DES VACANCES DE PRINTEMPS
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

2- Moyens en personnel :

Pour permettre à la chargée d'accueil et d'animation de la maison du Parc de s'impliquer dans cette orientation « valorisation des patrimoines » notamment à travers des temps de réunions, des contacts-terrain sur l'ensemble du territoire du Parc, il sera programmé financièrement sur 2016 un **contrat d'une durée de 8 mois**, au lieu de 5 les années précédentes.

>>> Vous êtes sollicités pour :

- > valider l'orientation patrimoine à l'accueil de la maison du Parc
- > autoriser le Président à créer un poste d'hôtesse/hôte d'accueil pour une durée de 8 mois rémunéré à l'indice brut 340 dans les conditions de l'article 3 1° de la loi N°8453 du 26 Janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à créer un poste d'hôtesse/hôte d'accueil dans les conditions du rapport. Il précise toutefois, qu'il souhaite que l'appellation « Maison du Parc » soit conservée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20160115-504-2016-001-1- DE Date de télétransmission : 21/01/2016 Date de réception préfecture : 21/01/2016

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni le 15 janvier 2016 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA ROCHE (1voix), et Messieurs BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), DELCROS (1 voix + 1 pouvoir de CHEVALEYRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VIGUES), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

506 - PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER

506,2016,001 Soumission de parcelles au régime forestier

RAPPORT

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne réuni le 24 janvier 2008 à décidé de faire bénéficier du régime forestier les propriétés du Parc en nature de bois, friches et pâtures situées sur la commune d'Aydat, sur une surface de 68,95 ha..

En 2014 l'aménagement des ces parcelles a été rédigé par L'Office National des Forêts en accord avec les services et les orientations du SMPNRVA.

Cet aménagement couvre la période 2015-2034 et planifie l'ensemble des travaux et coupe prévus sur cette période.

Il officialise en outre la mise en place de deux îlots de sénescence qui permettront la préservation d'espèces patrimoniales et le suivi d'une parcelle d'épicéa laissée sans intervention.

➤➤➤ **Il vous est proposé de valider le premier Plan d'Aménagement 2015-2034 des forêts du SMPNRVA.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 15 janvier 2016
LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20160115-506-2016-001-1-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2016
Date de réception préfecture : 21/01/2016